

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 549****19 juillet 2001****SOMMAIRE**

Atax A.G. ....	26315	Berg. ....	26330
DSB-Latin Bond Fund, Sicav, Senningerberg ....	26315	Omegalux Immobilière S.A., Luxembourg ....	26331
DSB-Latin Bond Fund, Sicav, Senningerberg ....	26315	OPI S.A., Rodange ....	26331
dresdnerbank asset management S.A.. ....	26306	OPI S.A., Rodange ....	26331
dresdnerbank asset management S.A.. ....	26306	Optimise S.A., Luxembourg ....	26332
Fontaine Investissements S.A., Luxembourg ....	26311	P. I. Eastern Europe, Luxembourg ....	26334
Invesco Continental Europe Holdings S.A., Luxembourg. ....	26322	P.I. 36 S.A.H., Luxembourg. ....	26333
Invesco Continental Europe Holdings S.A., Luxembourg. ....	26325	Parusia Holding S.A., Luxembourg. ....	26332
Lundy, S.à r.l., Luxembourg ....	26309	Parusia Holding S.A., Luxembourg. ....	26333
Lundy, S.à r.l., Luxembourg ....	26311	Pergana S.A., Luxembourg. ....	26332
M. and J. Corporation S.A., Luxembourg ....	26316	Pol S.A., Luxembourg ....	26334
M. and J. Corporation S.A., Luxembourg ....	26318	Progressive Financial Investments S.A., Luxembourg. ....	26336
M.V.S., S.à r.l., Luxembourg ....	26329	Quetzaltenango S.A., Luxembourg ....	26335
Mara Invest S.A., Luxembourg. ....	26322	Quetzaltenango S.A., Luxembourg ....	26335
Matadi S.A.H., Luxembourg ....	26315	Quetzaltenango S.A., Luxembourg ....	26335
Matadi S.A.H., Luxembourg ....	26316	Refood, S.à r.l., Luxembourg. ....	26336
Menarini International O.L. S.A., Menarini International Opérations Luxembourg S.A., Luxembourg. ....	26326	Remicher Touristik Büro (RTB), S.à r.l., Remich. ....	26336
Menarini International O.L. S.A., Menarini International Opérations Luxembourg S.A., Luxembourg. ....	26327	Riadco S.A.H., Luxembourg ....	26336
Menuiserie Collin, S.à r.l., Schifflange ....	26328	Riadco S.A.H., Luxembourg ....	26337
Menuiserie Collin, S.à r.l., Schifflange ....	26328	Robert Milford Asset Management S.A., Luxembourg. ....	26337
Miele, S.à r.l., Luxembourg ....	26325	Running Holding S.A., Luxembourg. ....	26344
Milan Portfolio One Investments, S.à r.l., Luxembourg. ....	26345	Russinvest S.A., Luxembourg ....	26339
Mipa S.A., Rodange ....	26328	Russinvest S.A., Luxembourg ....	26340
Mipa S.A., Rodange ....	26328	Sagane S.A.H., Luxembourg ....	26352
Mobival S.A.H., Luxembourg ....	26325	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg ....	26318
Mobival S.A.H., Luxembourg ....	26325	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg ....	26322
Monade Properties S.A., Luxembourg. ....	26329	Siba S.A., Luxembourg ....	26335
Mondodis, S.à r.l., Luxembourg ....	26328	Siyoman Properties S.A., Luxembourg ....	26331
Moralin Corporation, S.à r.l., Luxembourg ....	26329	Société Luxembourgeoise de Téléphone S.A., Luxembourg. ....	26352
Netcore S.A., Mamer. ....	26330	Sogequip, S.à r.l., Schifflange. ....	26340
Nicomar International S.A., Luxembourg. ....	26327	Southern Pacific Petroleum (Europe) S.A., Luxembourg. ....	26334
Nimbus Holdings S.A., Luxembourg ....	26337	Sport Team S.A., Schifflange ....	26333
Novuspharma, S.à r.l., Luxembourg ....	26329	Systemsgroup S.A., Mamer. ....	26330
Oeko-Service Luxemburg (O.S.L.) S.A., Colmar-		Techno Lux Development S.A., Luxembourg ...	26341
		Themis S.A., Luxembourg. ....	26306
		Tolub-Chamszadeh, S.à r.l., Luxembourg ....	26350
		Top Automobile, S.à r.l., Differdange. ....	26351

**dresdnerbank asset management S.A., Aktiengesellschaft.**

*Auszug aus der Niederschrift über die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 19. Februar 2001*

(6) Beschlussfassung über die Neuwahl des Verwaltungsrates

Die Aktionäre beschliessen einstimmig auf Vorschlag des Verwaltungsrates die Herren

Wolfgang A. Baertz

Rudolf Chomrak

Gerhard Eberstadt

Dr. Jürgen Lange

Heinrich Linz

Rolf Passow

Heinz-Jörg Platzek

Gerhard Richter

für eine Amtszeit bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2004 zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu bestellen.

Für richtigen Auszug

Senningerberg, den 15. März 2001.

Heischmann / Thiel

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31849/672/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

**dresdnerbank asset management S.A., Aktiengesellschaft.**

*Auszug aus der Niederschrift über die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre am 23. März 2001*

(1) Bestellung von Herrn Dieter Ristau zum Verwaltungsratsmitglied

Dem Vorschlag des Verwaltungsrates folgend, berufen die Aktionäre Herrn Dieter Ristau als Administrateur-Délégué zum Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 9. März 2001 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2004. Die Commission de Surveillance du Secteur Financier stimmte der Bestellung am 20. März 2001 zu.

Luxemburg, den 23 März 2001

Für richtigen Auszug

H. Linz / R. Chomrak

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31850/672/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

**THEMIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

## STATUTS

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1. OVERSEAS FILM INVESTMENTS LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à Kingston-upon-Thames, Surrey (Royaume-Uni),

ici représentée par Madame Anna de Meis, gestionnaire de sociétés, demeurant à Pontpierre, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 novembre 2000,

2. FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Madame Anna de Meis, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 novembre 2000.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne verietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de THEMIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à deux cent dix-sept mille euros (EUR 217.000) par la création et l'émission de mille huit cent soixante (1.860) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue, cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois les administrateurs-délégués sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs le plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille un.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. OVERSEAS FILM INVESTMENTS LIMITED, prénommée, deux cent quarante-huit actions.....	248
2. FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, soixante-deux actions,.....	62
Total: trois cent dix actions.....	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000).

Le capital est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a. Madame Anna De Meis, gestionnaire de sociétés, demeurant à Pontpierre,
  - b. Madame Chantal Dubois, fondée de pouvoirs, demeurant à CH-Genève.
  - c. AGIR AGENCE DE GESTION INTERNATIONALE S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Jaime Mingot Palles, expert-comptable, demeurant à E-Barcelone.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille six.
5. Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. De Meis, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 7, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

E. Schlessner.

(00672/227/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**LUNDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 70.070.

In the year two thousand, on the fourteenth of December.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KOWLOON LTD, a company with registered office at George Town, P.O. Box 1164, Grand Cayman, British West Indies,

here represented by Mrs Arlette Dostert, private employee, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Grand Cayman, British West Indies, on 23 November, 2000.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of LUNDY, S.à r.l., R. C. B Number 70.070, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8th June 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 609 of 12th August 1999.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1.- Increase of the capital of the company by an amount of 117,500.- euros so as to bring it from its present amount of 12,500.- euros to 130,000.- euros by the issue of 1,175 new shares of 100.- euros each.

2.- Subscription of 1,175 new parts by KOWLOON LTD and payment of the new shares by the contribution in kind of part of a loan against the company.

3.- Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

The sole shareholder then passed the following resolution:

*Resolution*

The corporate capital of the company is increased by one hundred and seventeen thousand five hundred (117,500.-) euros to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euros to one hundred and thirty thousand (130,000.-) euros by the creation and issue of one thousand one hundred and seventy-five (1,175) new shares of a par value of one hundred (100.-) euros each.

The new shares have been entirely subscribed by KOWLOON LTD, prenamed, and they have been paid-up by a contribution in kind of part of a loan of the same amount against the company with effect as on 1st December 2000.

It results from a declaration drawn up in Luxembourg on 13 December, 2000, and signed by MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office at L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, acting in its capacity as sole manager of LUNDY, S.à r.l., that the contributed part of the loan is valued at 117,500.- euros, the interim accounts of said company as at 30 November, 2000 having been attached thereto.

It results likewise from a certificate issued in the Cayman Islands by KOWLOON LTD, prenamed, the sole shareholder of the company on 23 November, 2000, that:

«- the debt is an executable instrument and is based on written loan documentation.

- the debt is unquestionable, outstanding and immediately payable.

- the debt reflects the existing debt between the various partners involved.

- nothing opposes to the contribution of the amount of 117,500.- euros.

Such declaration, interim accounts and certificate, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a consequence of this increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's capital is set at one hundred and thirty thousand (130,000.-) euros (EUR), represented by one thousand three hundred (1,300) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

*Valuation*

For registration purposes the increase of capital is valued at four million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred and thirty-eight (4,739,938.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholders of the appearing party, this persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le quatorze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KOWLOON LTD, une société avec siège social à George Town, P.O. Box 1164, Grand Cayman, British West Indies, ici représentée par Madame Arlette Dostert, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Grand Cayman, British West Indies, le 23 novembre 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LUNDY, S.à r. l., R. C. B Numéro 70.070, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 609 du 12 août 1999.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence de 117.500,- euros pour le porter de son montant actuel de 12.500,- euros à 130.000,- euros par l'émission de 1.175 nouvelles parts de cent euros chacune.

2.- Souscription de 1.175 nouvelles parts par KOWLOON LTD et libération des nouvelles parts par l'apport en nature d'une créance envers la société.

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

#### *Résolution*

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de cent dix-sept mille cinq cents (117.500,-) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euros à cent trente mille (130.000,-) euros par la création et l'émission de mille cent soixante-quinze (1.175) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par KOWLOON LTD, préqualifiée, et elles ont été libérées par un apport en nature d'une partie de la créance d'un même montant envers la société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2000.

Il résulte d'une déclaration dressée à Luxembourg, le 13 décembre 2000, et signée par MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société avec siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, agissant en tant que gérant unique de LUNDY, S.à r.l. que la partie de la créance apportée est évaluée à 117.500,- euros, les comptes intérimaires au 30 novembre 2000 de ladite société y étant annexés.

Il résulte également d'un certificat émis aux Cayman Islands par KOWLOON LTD. préqualifiée, l'associé unique de la société en date du 23 novembre 2000, que:

«- la créance est un instrument exécutoire et est basée sur un contrat de prêt par écrit.

- la créance est certaine, liquide et exigible.

- la créance reflète la créance existante entre les différentes parties concernées.

- rien ne s'oppose à l'apport du montant de 117.500,- euros.

Ces déclaration, comptes intérimaires et certificat, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Alinéa 1<sup>er</sup>. Le capital social est fixé à cent trente mille (130.000,-) euros (EUR), représenté par mille trois cents (1.300) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à quatre millions sept cent trente-neuf mille neuf cent trente-huit (4.739.938,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dostert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 49, case 5. – Reçu 47.399 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(00847/230/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**LUNDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 70.070.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1613 du 14 décembre 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

A. Schwachtgen.

(00848/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**FONTAINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), ici dûment représentée par:

- a) Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
- b) Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

2.- La société CHAPRON CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), ici dûment représentée par:

- a) Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié;
- b) Monsieur Klaus Krumnau, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FONTAINE INVESTISSEMENTS S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille cinq cent cinquante (1.550) actions, chacune d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'ex-cédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société RASCASSE CORPORATION LIMITED, prédésignée, mille cinq cent quarante-neuf actions .	1.549
2.- La société CHAPRON CORPORATION LIMITED, prédésignée, une action . . . . .	1
Total: mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550

Les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont en suite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange;
  - b) Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
  - c) Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:  
La société COMMISERV, S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.



*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand, on the eight December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There appeared:

1.- The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley, Anguilla (British West Indies),

here duly represented by:

a) Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;

b) Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale.

2.- The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley, Anguilla (British West Indies),

here duly represented by:

a) Mr Christian Bühlmann, prenamed;

b) Mr Klaus Krumnau, prenamed.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of FONTAINE INVESTISSEMENTS S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The company's object is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprise and may render them every assistance, without subjecting itself to the law of 31st July 1929 governing holding companies.

The company may undertake all commercial, personal property, real estate and financial operations related directly or indirectly to the above mentioned activities or which may facilitate their realization.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by one thousand five hundred and fifty (1,550) shares of a par value of twenty euros (20.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

**Art. 6.** The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 11.** The Annual General Meeting is held on the first Wednesday of May at 2.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2000.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2001.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company RASCASSE CORPORATION LIMITED, prenamed, one thousand five hundred and forty-nine shares .....	1,549
2.- The company CHAPRON CORPORATION LIMITED, prenamed, one share .....	1
Total: one thousand five hundred and fifty shares .....	1,550

These shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at sixty thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,250,536.90 LUF.

#### *Extraordinary general meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
  - a) Mr Michal Wittmann, companies director, residing at L-5465 Waldbredimus, 27, rue de Trintange;
  - b) Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
  - c) Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale.
- 3.- The following firm has been appointed as statutory auditor:  
The Company COMMISERV, S.à r.l., having is registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.
- 4.- The Company's registered office shall be in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2000, vol. 512, fol. 12, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2001.

J. Seckler.

**ATAX A.G., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 44.188.

Statuts publiés au Mémorial C n° 407 du Grand-Duché de Luxembourg le 15 juin 1993.

—  
La COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A. a dénoncé la domiciliation du siège social de la société ATAX.A.G.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00698/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**DSB-LATIN BOND FUND, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxembourg B 41.521.

—  
*Auszug aus der Niederschrift über die ordentliche Hauptversammlung der Anteilhaber vom 17. April 2001*

Die amtierenden Verwaltungsratsmitglieder

Herr Rudolf Chomrak

Herr Dr. Reinhard Krafft

Herr Dieter Ristau

Herr Holger Friedrich Sommer

Herr Richard Voswinckel

wurden von einem Vertreter der Anteilhaber zur Wiederwahl in den Verwaltungsrat der Gesellschaft vorgeschlagen und von der Versammlung einstimmig für eine Amtszeit zu Mitgliedern des Verwaltungsrates bestellt.

Luxemburg, den 17. April 2001

Für richtigen Auszug

R. Chomrak / D. Ristau

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31857/016/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

---

**DSB-LATIN BOND FUND, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxembourg B 41.521.

—  
*Auszug aus der Niederschrift über die konstituierende Sitzung des Verwaltungsrates vom 17. April 2001*

1. Herr Holger F. Sommer wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates der DSB-LATIN BOND FUND (SICAV) gewählt.

2. Herr Rudolf Chomrak wird zum stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates der DSB-LATIN BOND FUND (SICAV) gewählt.

Luxemburg, den 17. April 2001

Für richtigen Auszug

R. Chomrak / D. Ristau

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31858/016/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

---

**MATADI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.644.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

MATADI S.A.

N. Lang / C. Hoffmann

Administrateur / Administrateur

(00856/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**MATADI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.644.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mars 2000*

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à BEF 5.119.001,- est entièrement reporté à nouveau. Le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

MATADI S.A.

N. Lang / C. Hoffmann

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00857/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**M. AND J. CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 20.241.

L'an deux mille, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M. AND J. CORPORATION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 mars 1983, numéro 86.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 janvier 1999, numéro 54.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Adèle Di Iulio, employée privée, demeurant à Ottange (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la valeur nominale d'une action
- 2.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social du franc luxembourgeois en euro
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.053,24 (mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros) pour le porter de son montant, après conversion, de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros) à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par incorporation d'une partie des bénéfices
- 4.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action
- 5.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 1.500.000,-
- 6.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non
- 7.- Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède
- 8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de LUF en EUR au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) soit établi à EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.053,24 (mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 123.946,76 (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six virgule soixante-seize euros) à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) par incorporation de bénéfices reportés.

L'existence de ces bénéfices reportés se dégage d'un bilan arrêté au 31 décembre 1999 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) soit représenté par 12.500 actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 1.500.000,-.

*Sixième résolution*

L'assemblée autorise le Conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusque un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt huit francs luxembourgeois (42.488,- LUF).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, A. Di Iulio, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 2000, vol. 415, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 décembre 2000.

E. Schroeder.

(00868/228/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**M. AND J. CORPORATION S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 20.241.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 janvier 2001.

E. Schroeder.

(00869/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand, on the first of December.

Before Us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SBS BROADCASTING SYSTEM S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, registered in the Trade Registrar in Luxembourg under the number B 31.996, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 October 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 October 2000, not yet published.

The meeting was opened at 2.00 p.m. with Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mrs Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Tony Ghee, solicitor, residing in London.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To approve an extension of the five years term for the authorised capital of the Company;

2. To approve an amendment to Article 3 of the Company's Articles of Incorporation which governs the purpose of the Company by adding a paragraph as follows:

«The further purpose of the Company is the holding of participation, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and companies incorporated outside of Luxembourg and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose».

3. To approve a clarification of Article 10 of the Company's Articles of Incorporation which governs the meetings of the Board of Directors by adding two paragraphs as follows:

«Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A meeting of the board of directors can be held by conference call or video conference or any similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another».

4. To approve an amendment to Article 11 of the Company's Articles of Incorporation which governs the minutes of the meeting of the Board of Directors to allow for extracts of such minutes to be signed by the chairman, a vice chairman, the secretary of the Board of Directors, or by two directors by deleting the words «by the chairman, or by two directors» and inserting the words «by the chairman, a vice chairman, the secretary of the Board of Directors or by any two directors».

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That all the shares of the Company being registered share, the present meeting has been duly convened by registered mail addressed to all shareholders on the 20th of October 2000.

IV.- That pursuant to the attendance list, twenty million ninety thousand four hundred and twenty-four (20,090,424) shares out of twenty-seven million one hundred and ten thousand six hundred and eighteen (27,110,618) shares representing the whole capital, are represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

V.- That the present meeting, representing 74,11 % of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after having heard the report by the Board of Directors and after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to extend the term for the authorised capital of the company for a new period of five years from the date of this Extraordinary General Meeting of December 1st, 2000 and specifically the authorisation given to the director to proceed to the issue of shares without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

This resolution has been taken by:

20,057,026 votes for;  
14,759 votes against and  
18,639 votes abstained.

As a consequence of this extension, the third paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of December 1st, 2000, the directors be and are hereby authorised to issue Common Shares and to grant options to subscribe for Common Shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued».

*Second resolution*

The meeting decides to approve an amendment to Article 3 of the Company's Articles of Incorporation which governs the purpose of the Company by adding in fine a paragraph to be read as follows:

«The further purpose of the Company is the holding of participation, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and companies incorporated outside of Luxembourg and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose».

This resolution has been taken by:

20,045,578 votes for;  
24,590 votes against and  
20,256 votes abstained

*Third resolution*

The meeting decides to approve a clarification of Article 10 of the Company's Articles of Incorporation which governs the meetings of the Board of Directors by adding before the last paragraph two paragraphs to be read as follows:

«Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

A meeting of the board of directors can be held by conference call or video conference or any similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another».

This resolution has been taken by:

20,049,105 votes for;  
21,284 votes against and  
20,035 votes abstained

*Fourth resolution*

The meeting decides to approve an amendment to Article 11 of the Company's Articles of Incorporation which governs the minutes of the meeting of the Board of Directors to allow for extracts of such minutes to be signed by the chairman, a vice chairman, the secretary of the Board of Directors, or by two directors by deleting the words «by the chairman, or by two directors» and inserting the words «by the chairman, a vice chairman, the secretary of the Board of Directors or by any two directors».

This resolution has been taken by:

20,048,033 votes for;  
16,314 votes against and  
26,077 votes abstained

As a consequence of this extension, the second paragraph of article eleven of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, a vice chairman, the secretary of the Board of Directors or by any two directors».

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SBS BROADCASTING SYSTEM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 31.996, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 octobre 1999, non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme secrétaire Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tony Ghee, solicitor, demeurant à Londres.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. D'approuver une extension du terme de cinq ans pour le capital autorisé de la société.

2. D'approuver une modification de l'article 3 des statuts de la société sur l'objet social en ajoutant le paragraphe suivant:

«L'objet de la Société est encore la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou des sociétés constituées à l'étranger et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet».

3. D'approuver une clarification de l'article 10 des statuts de la société qui régit les réunions du conseil d'administration en ajoutant les deux paragraphes suivants:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut être tenue par conférence téléphonique ou par conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres».

4. D'approuver une modification de l'article 11 des statuts de la société qui régit les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration afin de permettre que les extraits de ces procès-verbaux soient signés par le président, un vice-président, le secrétaire du conseil d'administration ou par deux administrateurs en supprimant les mots «par le président ou par deux administrateurs» et en insérant les mots «par le président, un vice-président, le secrétaire du conseil d'administration ou par deux administrateurs».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a dûment été convoquée par lettre recommandée adressée à tous les actionnaires en date du 20 octobre 2000.

IV.- Que suivant la liste de présence, vingt millions quatre-vingt-dix mille quatre cent vingt-quatre (20.090.424) actions sur vingt-sept millions cent dix mille six cent dix-huit (27.110.618) actions représentant la totalité du capital, sont représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant 74,11 % du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de prolonger la durée du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2000 et spécialement l'autorisation donnée au conseil de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Cette résolution est adoptée par:

20.057.026 votes pour

14.759 votes contre et

18.639 abstentions.



En conséquence de cette extension, le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2000, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions ordinaires et à consentir des options pour souscrire aux actions ordinaires de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver une modification de l'article 3 des statuts de la société sur l'objet social en ajoutant in fine le paragraphe suivant:

«L'objet de la Société est encore la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou des sociétés constituées à l'étranger et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet».

Cette résolution est adoptée par:

20.045.578 votes pour

24.590 votes contre et

20.256 abstentions.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver une clarification de l'article 10 des statuts de la société qui régit les réunions du conseil d'administration en ajoutant les deux paragraphes suivants avant le dernier paragraphe:

«Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut être tenue par conférence téléphonique ou par conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres».

Cette résolution est adoptée par:

20.049.105 votes pour

21.284 votes contre et

20.035 abstentions.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'approuver une modification de l'article 11 des statuts de la société qui régit les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration afin de permettre que les extraits de ces procès-verbaux soient signés par le président, un vice-président, le secrétaire du conseil d'administration ou par deux administrateurs en supprimant les mots «par le président ou par deux administrateurs» et en insérant les mots «par le président, un vice-président, le secrétaire du conseil d'administration ou par deux administrateurs».

Cette résolution est adoptée par:

20.048.033 votes pour

16.314 votes contre et

26.077 abstentions.

En conséquence de cette modification, le second paragraphe de l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, un vice-président, le secrétaire du conseil d'administration ou par deux administrateurs».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: G. Harles, S. Wagner-Chartier, T. Ghee, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 127S, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

F.Baden.

(00905/200/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

F. Baden.

(00906/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**MARA INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 79.190.

En accord avec la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la FIDUCIAIRE FIBETRUST, (Société civile d'expertises comptables) ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, et la société MARA INVEST S.A., immatriculée au Registre de Commerce n° B 79.190, confirment d'avoir conclu en date du 14 novembre 2000 un contrat de domiciliation pour une durée indéterminée à cette même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00855/770/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS, Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.662.

In the year two thousand, on the twenty-fourth day of November.  
Before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated under the denomination INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A., by deed of the undersigned notary in Luxembourg on 16th October, 1987, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 16th November, 1987. The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Me Edmond Schroeder, prenamed, on 15th June, 2000, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Katia Panichi, Maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Pierre Reuter, Maître en droit, residing in Luxembourg and scrutineer Sophie Laguesse, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

1) To convert the capital of the Corporation from United States Dollars into Euro, at the exchange rate prevailing as at the close of business on 23rd November, 2000 so that the amount of ninety thousand United States Dollars (90,000.- USD) representing the capital is converted into one hundred six thousand five hundred and sixty Euro (106,560.- EUR).

2) To increase the nominal value per share from - after conversion - one hundred and eighteen point four Euro (118.40 EUR) to one hundred and twenty Euro (120.- EUR) by contribution of an amount in cash of one thousand four hundred and forty Euro (1,440.- EUR) and consequently state, as a result of the foregoing, the increase of capital from its present amount - after conversion - of one hundred six thousand five hundred and sixty Euro (106,560.- EUR) to one hundred and eight thousand Euro (108,000.- EUR).

3) To amend consequently the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation as to be read as follows:

«The corporation capital is set at one hundred and eight thousand Euro (108,000.- EUR) consisting of nine hundred (900) shares in registered form with a par value of one hundred and twenty Euro (120.- EUR) per share.»

4) To amend consequently the fourth paragraph of article 20 of the Articles of Incorporation by replacing «United States Dollars» by «Euro» so as to read as follows:

«The dividends declared may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.»

II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital of the Corporation is represented at the present meeting and the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notice was necessary.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

It is resolved to convert the capital of the Corporation from United States Dollars into Euro, at the exchange rate prevailing as at the close of business on 23rd November, 2000 so that the amount of ninety thousand United States Dollars (90,000.- USD) representing the capital is converted into one hundred and six thousand five hundred and sixty Euro (106,560.- EUR).

*Second resolution*

It is resolved to increase the nominal value per share from - after conversion - one hundred and eighteen point four Euro (118.4 EUR) to one hundred and twenty Euro (120.- EUR) by contribution of an amount in cash of one thousand four hundred and forty Euro (1,440.- EUR) and consequently state, as a result of the foregoing, the increase of capital from its present amount - after conversion - of one hundred six thousand five hundred and sixty Euro (106,560.- EUR) to one hundred and eight thousand Euro (108,000.- EUR). The above mentioned amount has been fully paid to the Corporation.

Evidence of the payment has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

It is resolved to amend consequently the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation as to be read as follows:

«The corporation capital is set at one hundred and eight thousand Euro (108,000.- EUR) consisting of nine hundred (900) shares in registered from with a par value of one hundred and twenty Euro (120.- EUR) per share.»

*Fourth resolution*

It is resolved to amend consequently the fourth paragraph of article 20 of the Articles of Incorporation by replacing «United States Dollars» by «Euro» so as to read as follows:

«The dividends declared may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.»

*Evaluation of the increase of capital*

For the purposes of registration, the increase of the share capital is evaluated at fifty-eight thousand and eighty-nine Luxembourg francs (58,089.- LUF).

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs (50,000.- LUF).

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée sous la dénomination INVESCO GT GLOBAL MANAGEMENT S.A. suivant acte du notaire soussigné du 16 octobre 1987 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 16 novembre 1987. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edmond Schroeder, prénommé, du 15 juin 2000, acte n'ayant pas encore été publié au Mémorial.

L'assemblée fut présidée par Katia Panichi, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé secrétaire Pierre Reuter, Maître en droit, demeurant à Luxembourg et scrutateur Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Convertir le capital de la Société libellé en Dollars des Etats-Unis en Euro, au taux de change prévalant à la fermeture des bureaux le 23 novembre 2000, de sorte que le montant de quatre-vingt dix mille Dollars des Etats-Unis (90,000.- USD), représentant le capital, soit converti en cent six mille cinq cent soixante Euros (106.560.- EUR).

2) Augmenter la valeur nominale par action de - après conversion - cent dix-huit virgule quatre Euros (118,4 EUR) à cent vingt Euros (120,- EUR) par rapport en cash d'un montant de mille quatre cent quarante Euros (1.440,- EUR) et acter en conséquence, comme résultat de ce qui précède, l'augmentation du capital de - après conversion - cent six mille cinq cent soixante Euros (106.560,- EUR) à cent huit mille Euros (108.000,- EUR).

3) Modifier en conséquence le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts afin qu'il se lise comme suit:

«Le capital social est fixé à cent huit mille Euros (108.000,- EUR) représenté par neuf cents (900) actions nominatives d'une valeur nominale de cent vingt Euros (120,- EUR) par action.»

4) Modifier en conséquence le quatrième paragraphe de l'Article 20 des Statuts en remplaçant «Dollars des Etats-Unis» par «Euro», afin qu'il se lise comme suit:

«Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou dans toute autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés au temps et lieu choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à la conversion des dividendes dans la devise de paiement.»

II. Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre d'actions sont relatés dans une liste de présence; cette liste de présence est signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée et les actionnaires déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Il apparaît de ce qui précède que le présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Il est décidé de convertir le capital de la Société libellé en Dollars des Etats-Unis en Euro, au taux de change prévalant à la fermeture des bureaux le 23 novembre 2000, de sorte que le montant de quatre-vingt-dix mille Dollars des Etats-Unis (90.000,- USD), représentant le capital, soit converti en cent six mille cinq cent soixante Euros (106.560,- EUR).

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter la valeur nominale par action de - après conversion - cent dix-huit virgule quatre Euros (118,4 EUR) à cent vingt Euros (120,- EUR) par rapport en cash d'un montant de mille quatre cent quarante Euros (1.440,- EUR) et acter en conséquence, comme résultat de ce qui précède, l'augmentation du capital de - après conversion - cent six mille cinq cent soixante Euros (106.560,- EUR) à cent huit mille Euros (108.000,- EUR).

Le montant mentionné ci-dessus a été entièrement payé à la Société.

Preuve de ce paiement a été donnée au Notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts afin qu'il se lise comme suit:

«Le capital social est fixé à cent huit mille Euros (108.000,- EUR) représenté par neuf cents (900) actions nominatives d'une valeur nominale de cent vingt Euros (120,- EUR) par action.»

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de modifier en conséquence le quatrième paragraphe de l'Article 20 des Statuts en remplaçant «Dollars des Etats-Unis» par «Euro», afin qu'il se lise comme suit:

«Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou dans toute autre devise choisie par le conseil d'administration et pourront être payés au temps et lieu choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à la conversion des dividendes dans la devise de paiement.»

#### *Evaluation de l'augmentation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est évaluée à cinquante-huit mille quatre-vingt-neuf francs luxembourgeois (58.089,- LUF).

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de cet acte sont estimés à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau on signé avec Nous, notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Panichi, P. Reuter, S. Laguesse, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 2000, vol. 415, fol. 100, case 6. – Reçu 581 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 décembre 2000.

E. Schroeder.

(00827/228/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**INVESCO CONTINENTAL EUROPE HOLDINGS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 janvier 2001.

E. Schroeder.

(00828/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**MIELE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 15.429.

Aus dem Protokoll der Gesellschafterbeschlüsse vom 1. Dezember 2000 geht hervor, daß das Gesellschaftskapital von LUF 5.000.000 zum 1. Januar 2001 in EUR 124.000,00 umgewandelt wird. Der Betrag von EUR 124.000,00 setzt sich wie folgt zusammen:

	EUR	LUF
Bestehendes Gesellschaftskapital: . . . . .	123.946,76	5.000.000
Zufuhr aus den sonstigen Rücklagen . . . . .	53,24	
Gesamtbetrag. . . . .	124.000,00	

Artikel 6 der Satzung wird wie folgt angepasst:

«**Art. 6.** Ab dem 1. Januar 2001 beträgt das Stammkapital der Gesellschaft EUR hundertvierundzwanzigtausend ( 124.000), eingeteilt in fünftausend (5.000) Anteile von je vierundzwanzig Euros und achtzig Cents ( 24,80).

Von diesem Stammkapital zeichnen:

IMANTO AG, Aarau, vorbenannt. . . . .	4.999	Anteile
MIELE AG, Spreitenbach, vorbenannt. . . . .	1	Anteil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00865/799/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**MOBIVAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 5.367.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

MOBIVAL

T. Braun / N. Lang

Administrateur / Administrateur

(00870/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**MOBIVAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 5.367.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 février 1999*

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme

MOBIVAL

T. Braun / N. Lang

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00871/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**MENARINI INTERNATIONAL O.L. S.A., MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS  
LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 45.220.

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.220, constituée suivant acte notarié, en date du 30 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 566 du 29 novembre 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756 du 12 octobre 1999.

L'Assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Maître Guy Harles, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Beissel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions;

2. Augmentation du capital social à concurrence de un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,-) de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par l'émission de soixante-trois mille cinq cent seize actions (63.516) sans désignation de valeur nominale;

*Souscription et libération.*

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions représentant le capital social de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million neuf cent soixante-neuf mille euros (1.969.000,- EUR) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de soixante-trois mille cinq cent seize actions (63.516) sans désignation de valeur nominale;

Les actions nouvelles sont souscrites comme suit:

- soixante-trois mille quatre cent cinquante-trois actions (63.453) sont souscrites par la société à responsabilité limitée de droit italien A. MENARINI FARMACEUTICHE RIUNITE, s.r.l., ayant son siège social à 3, via Sette Santi, I-50131 Florence, Italie, pour un montant total de un million neuf cent soixante-sept mille trente et un euros (EUR 1.967.031,-);

ici représentée par Madame Sophie Wagner-Chartier, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Florence, le 25 septembre 2000.

Les actions ainsi souscrites sont libérées par un apport en nature consistant dans l'incorporation au capital de créances certaines, liquides et exigibles, figurant en compte courant actionnaires à la situation intermédiaire de la société au 30 septembre 2000 pour un montant de 2.070.000,- DEM (deux millions soixante-dix mille deutsche mark) et 1.754.404.907,- ITL (un milliard sept cent cinquante-quatre millions quatre cent quatre mille neuf cent sept liras italiennes).

La réalité et la consistance de cette créance ont fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), en date du 27 novembre 2000.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modes d'évaluation et nous confirmons que les valeurs auxquelles conduisent les modes d'évaluation décrits ci-avant

correspondent au moins au pair comptable des 63.453 (soixante-trois mille quatre cent cinquante-trois) actions nouvelles pour une valeur totale de EUR 1.967.031,- (un million neuf cent soixante-sept mille trente et un euros) à émettre en contrepartie de l'incorporation des créances dans le capital social.»

- soixante-trois actions (63) sont souscrites par la société à responsabilité limitée de droit italien MENARINI PAR-TECIPAZIONI, s.r.l., ayant son siège social à 3, via Sette Santi, I-50131 Florence, Italie, pour un montant total de mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR 1.969,-),

ici représentée par Madame Sophie Wagner-Chartier, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Florence, le 25 septembre 2000.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de mille neuf cent soixante-neuf euros (EUR 1.969,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par soixante-quatre mille cinq cent seize actions (64.516) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de un million cent mille francs luxembourgeois (1.100.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Harles, S. Wagner-Chartier, P. Beissel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 9, case 3. – Reçu 794.293 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

F. Baden.

(00861/200/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

### **MENARINI INTERNATIONAL O.L. S.A., MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

F. Baden.

(00862/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

### **NICOMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 57.094.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

*Pour la société*

*Signatures*

*Mandataires*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(00877/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**MENUISERIE COLLIN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3857 Schifflange, 1, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 43.542.

—  
Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

(00863/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**MENUISERIE COLLIN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3857 Schifflange, 1, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 43.542.

—  
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

(00864/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**MIPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 62.741.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

MIPA S.A.

Signature

(00866/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**MIPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 62.741.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social le 24 novembre 2000*

La démission de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. La société COMINDUS S.A., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat viendra à l'échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

MIPA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00867/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**MONDODIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.  
R. C. Luxembourg B 18.654.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

Experts Comptables, Réviseurs d'Entreprises

(00873/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**MONADE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.239.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00872/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**MORALIN CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.302.

Le bilan et l'affectation des résultats au 29 février 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 95, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(00874/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**M.V.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 50.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 81, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00875/624/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**NOVUSPHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 11 décembre 2000 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 11 décembre 2000, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation des actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>
Atlas Venture Fund IV L.P. ....	191
Atlas Venture Parallel Fund IV-A C.V. ....	28
Atlas Venture Parallel Fund IV-B C.V. ....	28
Atlas Venture Entrepreneur's Fund IV L.P. ....	3
Sofinnova Capital III FCPR. ....	250
Total .....	500

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

D. C. Oppelaar

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00879/724/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**NETCORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8201 Mamer, 49, rue de Baerendall.  
R. C. Luxembourg B 63.100.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 août 2000 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 1999 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 1999 sont approuvés, de même que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.

Décharges sont données aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes annuels clos au 31 décembre 1999.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en place sont renouvelés jusque l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2000.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour NETCORE S.A.

P. Sganzerla

Expert comptable

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00876/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**OEKO-SERVICE LUXEMBOURG (O.S.L.) S.A., Aktiengesellschaft.**

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, Piret Zone Industrielle.  
H. R. Luxemburg B 34.560.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 14. Dezember 2000*

*Beschlussfassung*

Die anwesenden Aktionäre beschliessen einstimmig, die Herren

- Hermann Josef Walter, wohnhaft in D-Saarburg;

- Hans Peter Walter, wohnhaft in D-Mettlach

zu Administrateur-délégué mit Einzelunterschrift zu ernennen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OEKO-SERVICE LUXEMBOURG (O.S.L.) S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00880/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**SYSTEMSGROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8201 Mamer, 49, rue de Baerendall.  
R. C. Luxembourg B 62.634.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 août 2000  
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires*

Les comptes annuels clos au 31 décembre 1999 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 1999 sont approuvés, de même que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.

Décharges sont données aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes annuels clos au 31 décembre 1999.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en place son renouvelés jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2000.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour SYSTEMSGROUP S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00933/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**OMEGALUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.

R. C. Luxembourg B 39.608.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 2000*

**AFFECTATION DE LA PERTE**

- Report à nouveau ..... - 997.627,- LUF

*Composition du conseil d'administration*

Monsieur Edouard Lux, Luxembourg;  
Monsieur Eric Lux, Hespérange;  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile  
Experts comptables, réviseurs d'entreprises

(00881/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**OPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 62.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

OPI S.A.

Signature

(00882/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**OPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 62.742.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 24 novembre 2000*

La démission de Monsieur Jean-Marc Heitz de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. La société COMINDUS S.A., 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

OPI S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00883/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**SIYOMAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.738.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(00912/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**OPTIMISE S.A., Société Anonyme,  
(anc. MAX MEYER & PARTNERS S.A.)**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 56.970.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Réserve légale .....	12.317,- LUF
Résultats reportés .....	234.024,- LUF
Total .....	<u>246.341,- LUF</u>

*Conseil d'administration*

Max Meyer, ingénieur commercial Solvay, demeurant à Bridel;  
Roswitha Meyer, fonctionnaire, demeurant à Bridel;  
Fernand Boewinger, conseil en communication, demeurant à Walferdange.

*Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile  
(00884/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**PERGANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 32.371.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2000*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Dotation à la réserve légale .....	3.242,- LUF
Dotation aux résultats reportés .....	61.593,- LUF

*Administrateurs*

Monsieur Edouard Lux, Hespérange;  
Monsieur Eric Lux, Hespérange;  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile  
(00887/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 20.003.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

PARUSIA HOLDING S.A.

T. Braun / C. Hoffmann

*Administrateur / Administrateur*

(00885/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**PARUSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 20.003.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2000*

Le mandat de Commissaire aux Comptes de  
Ernestine Lang, comptable, Klagenfurt (Autriche)  
venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée  
Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme  
PARUSIA HOLDING S.A.  
T. Braun / C. Hoffmann  
*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00886/008/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**P.I. 36, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.114.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, en-  
registrés à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 92, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés  
de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comp-  
tes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur  
les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Signature.

(00888/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**SPORT TEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 64.302.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 78, case 6, a été déposé  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001 .

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 août 2000*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat reporté ..... (304.281) LUF

*- Composition du conseil d'administration*

Mme Sonja Bock-Jucken, administrateur de sociétés, demeurant à Schifflange;  
M. Jean Jucken, employé privé, demeurant à Hautcharage;  
M. Nico Bock, ouvrier, demeurant à Schifflange.

*- Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(00934/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**P. I. EASTERN EUROPE.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 46.547.

—  
*Extrait des minutes du Conseil d'Administration*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration a décidé de changer le siège social de la SOCIETE P.I. EASTERN EUROPE:

- de L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden,
- vers L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

Pour extrait conforme  
P.I. EASTERN EUROPE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00889/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**POL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 51.887.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 10 novembre 2000 que:

Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00890/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**SOUTHERN PACIFIC PETROLEUM (EUROPE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 69.255.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 90, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John A. Browning, administrateur, demeurant à Londres (Royaume-Uni);
- Monsieur John V. Browning, administrateur, demeurant à Ogden (Etats-Unis d'Amérique);
- Monsieur John J. French, administrateur, demeurant à New York (Etats-Unis d'Amérique);
- Monsieur Reinout van Lennep, demeurant à Zumikon (Suisse);
- Monsieur Donald Macpherson, administrateur, demeurant à Londres (Royaume-Uni);
- Sir Ian McFarlane, administrateur, demeurant à Sydney (Australie);
- Monsieur le Comte Pierre de Montjou, administrateur, demeurant à Paris (France);
- S.A.R. l'Archiduc Rudolph d'Autriche, administrateur, demeurant à Bruxelles (Belgique);
- Madame Jennifer A. McFarlane, administrateur, demeurant à Sydney (Australie);
- Monsieur James D. McFarland, managing director, demeurant à Brisbane (Australie);
- Monsieur John Freiherr von Twickel, retraité, demeurant à Frankfurt (Allemagne).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Signature.

(00932/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**QUETZALTENANGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

QUETZALTENANGO S.A.

Signature

(00892/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**QUETZALTENANGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 3, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001

QUETZALTENANGO S.A.

Signature

(00893/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**QUETZALTENANGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 61.577.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue le 13 mars 2000*

Messieurs Heitz Jean-Marc, Schaus Adrien et Madame Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Angelo De Bernardi est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

QUETZALTENANGO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00894/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**SIBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.  
R. C. Luxembourg B 30.780.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 décembre 2000*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Réserve légale . . . . .	96.127,- francs
- Résultats reportés . . . . .	5.137.224,- francs

*Le conseil d'administration:*

Monsieur Edouard Lux, Luxembourg;

Monsieur Eric Lux, Hesperange;

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l. 6, place de Nancy, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(00908/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**PROGRESSIVE FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 65.625.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 10 novembre 2000 que:

Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00891/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**REFOOD, S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 40.498.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

*Experts Comptables et Fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signature

(00895/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**REMICHER TOURISTIK BÜRO (RTB), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5533 Remich, 3, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 37.172.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(00896/770/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**RIADCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.906.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Pour RIADCO S.A.*

*Société Anonyme holding*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

*G. Baumann / C. Day-Royemans*

(00897/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**RIADCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 24.906.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Pour RIADCO S.A.*

*Société Anonyme Holding*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

*G. Baumann / C. Day-Royemans*

(00898/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**ROBERT MILFORD ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.904.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000:

Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00899/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**NIMBUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 57.204.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand, on the nineteenth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ESTOURNEL NOMINEES N.V., a company with registered office at Caracasbaai Weg 199, P.O. Box 6050, Curaçao (The Netherlands Antilles),

here represented by Mr Dirk C. Oppelaar, «Maître en droit», residing in Luxembourg,

by virtue of a general proxy given in Curaçao (Netherland Antilles), on October 17, 1996 which remained attached to a deed of the undersigned notary dated November 29, 1996, filed with the registration authorities in Luxembourg on December 9, 1996, Volume 94S, Folio 92, Case 5.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company NIMBUS HOLDINGS S.A., R. C. B Number 57.204, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 29, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 98 of February 28, 1997.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly by a deed of the undersigned notary, dated September 9, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Number 713 of December 19, 1997.

- The corporate capital is presently set at twelve million two hundred and sixty-five thousand (12,265,000.-) Luxembourg francs, divided into twelve thousand two hundred and sixty-five (12,265) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, entirely subscribed and fully paid in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder and final economic beneficiary of the operation resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company NIMBUS HOLDINGS S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ESTOURNEL NOMINEES N.V., une société établie et ayant son siège social à Caracasbaai Weg 199, P.O. Box 6050, Curaçao (Antilles Néerlandaises),

ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un mandat général donné à Curaçao (Antilles Néerlandaises), le 17 octobre 1996 qui est resté annexé à un acte du notaire instrumentaire en date du 29 novembre 1996, enregistré à Luxembourg le 9 décembre 1996, Volume 94S, Folio 92, Case 5.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme NIMBUS HOLDINGS S.A., R. C. B numéro 57.204, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 98 du 28 février 1997.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 713 du 19 décembre 1997.

- La Société a actuellement un capital social de douze millions deux cent soixante-cinq mille (12.265.000.-) francs luxembourgeois, divisé en douze mille deux cent soixante-cinq (12.265) actions d'une valeur nominale de mille (1.000.-) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société NIMBUS HOLDINGS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Oppelaar, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 49, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Signature.

(00878/230/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**RUSSINVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. RUSSINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.139.

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RUSSINVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.139, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 29 mai 1995.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur John Turpel, administrateur de sociétés, demeurant à Ernzen,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Abandon du statut de société holding et changement de l'objet de la société.  
2) Modification subséquente des articles 1, 4 et 17 des statuts pour les mettre en concordance avec la modification ainsi intervenue.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de changer l'objet de la société en conséquence.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 1, 4 et 17 des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de RUSSINVEST S.A.».

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Turpel, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

F. Baden.

(00901/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

### **RUSSINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

F. Baden.

(00902/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

### **SOGEQUIP, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-3844 Schifflange, Industriegebiet Schifflange-Foetz.

H. R. Luxemburg B 15.944.

#### *Protokoll des ausserordentlichen Gesellschafterbeschlusses vom 31. Dezember 2000*

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PFEIFER INTERNATIONAL, GmbH, mit Sitz in D-87700 Memmingen, Dr. Karl-Lenz-Strasse 66, einziger Gesellschafter der SOGEQUIP, S.à r.l., niedergelassen und mit Gesellschaftssitz in L-3844 Schifflingen, Industriegebiet Schifflange-Foetz, hat am obigen Datum folgende ausserordentliche Gesellschafterbeschlüsse gefasst.

Der Gesellschafter gibt an, ordnungsgemäss zu diesen Beschlüssen eingeladen worden zu sein und verzichtet, sofern notwendig, auf jegliche Veröffentlichung einer Einberufung.

Da das gesamte Kapital durch den unterzeichnenden Gesellschafter vertreten ist, sind folgende Beschlüsse ordnungsgemäss gefasst und kann bindend über nachfolgende Punkte verfügen.

Folgende Punkte sind auf der Tagesordnung:

1. Rücktrittsgesuch von Herrn Armand Klees;
2. Entlastung von Herrn Klees;
3. Ernennung eines neuen Geschäftsführers.

#### *Beschluss zu Tagesordnungspunkt 1*

Der Gesellschafter nimmt das Rücktrittsgesuch des Geschäftsführers Armand Klees mit Wirkung auf den 31. Dezember 2000 an.

#### *Beschluss zu Tagesordnungspunkt 2*

Die Gesellschafter gewährt Herr Klees uneingeschränkte Entlastung.

#### *Beschluss zu Tagesordnungspunkt 3*

Herr Claude Flammang wird mit Wirkung ab dem 1. Januar 2001 zum neuen Geschäftsführer ernannt.

Herr Flammang wird uneingeschränkte Einzelbefugnis erteilt. Ausgenommen von dieser Regelung sind die nachfolgend aufgelisteten Geschäfte:

1. Gründung, Erwerb und Veräußerung anderer Unternehmen und/oder Beteiligungen an solchen;
2. Abschluß, Aufhebung und Änderung von Unternehmensverträgen (z.B. Betriebspacht- oder Betriebsüberlassungsverträgen, Gewinnabführungs- oder Beherrschungsverträgen) sowie sonstigen wesentlichen Kooperationsverträgen, insbesondere soweit hierdurch wesentliche Veränderungen der Unternehmensstruktur zu erwarten sind;
3. Veräußerung des Gesellschaftsvermögens als Ganzes oder zu einem wesentlichen Teil, sowie Aufnahme neuer Geschäftszweige, Änderungen des bisherigen Produktions- und Leistungsprogramms der Gesellschaft soweit hierdurch eine Veränderung der Unternehmensstruktur zu erwarten ist, einschliesslich der Errichtung, und Auflösung von Zweigniederlassungen;
4. Erwerb, Belastung und Veräußerung von Grundstücken, grundstücksgleichen Rechten oder Rechten an Grundstücken, sowie die Errichtung und wesentliche Veränderung von Gebäuden;
5. Abschluß, Änderung und Beendigung von Verträgen der Gesellschaft mit Gesellschaftern und deren Angehörigen oder mit Gesellschaften, an denen Gesellschafter oder deren Angehörige mittelbar oder unmittelbar beteiligt sind;

6. Abschluß, Änderung und Beendigung von Verträgen über die Vergabe oder den Erwerb von Lizenzen, Patenten und/oder sonstigen Schutzrechten;
7. Erteilung von Generalvollmachten, Prokuren und Handlungsvollmachten;
8. Übernahme von Bürgschaften, Mithaftungen und Patronatserklärungen sowie die Annahme von Wechseln;
9. Aufnahme von Krediten jeder Art sowie die Gewährung von Darlehen und sonstigen Krediten; sowie die Kreditgewährung an Kunden bei fehlender Sicherheit, bei vorhandener Sicherheit die Einräumung eines Kredites über einen Dreimonatsumsatz hinaus;
10. Erwerb, Belastung und Veräußerung von Finanzanlagen jeder Art;
11. Abschluß, Änderung oder Beendigung von Miet-, Leasing- und Pachtverträgen über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte oder sonstige Gegenstände des betrieblichen Gebrauchs (Gegenstände des Anlagevermögens bzw. Betriebsmittel) mit einem jährlichen Miet-, Leasing- oder Pachtzinsbelastung von im Einzelfall mehr als DM 50.000,- bzw. von insgesamt mehr als DM 100.000,- im Jahr;
12. Gewährung von Beteiligungen an Umsätzen und Ergebnissen der Gesellschaft in jeglicher Form, mit Ausnahme von branchenüblicher Provision für Mitarbeiter und Vertriebsmittler, soweit diese DM 10.000,- im Einzelfall und DM 25.000,- pro Jahr nicht übersteigen;
13. Abschluß, Änderung oder Beendigung von Verträgen mit Angestellten oder sonstigen Mitarbeitern der Gesellschaft, sofern diese ein Jahreseinkommen von DM 100.000,- übersteigen;
14. Maßnahmen der betrieblichen Alters- und Hinterbliebenenversorgung (z.B. Erteilung von Pensionszusagen, Errichtung einer Unterstützungskasse, Abschluß von Direktversicherungen) und die Änderungen solcher Maßnahmen;
15. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft.

Gefertigt in Memmingen am 31. Dezember 2000.

PFEIFER INTERNATIONAL, GmbH

G. Pfeifer

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00921/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**TECHNO LUX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.944.

In the year two thousand, on the fourth of December.  
Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (hereinafter referred to as the Meeting) of TECHNO LUX DEVELOPMENT S.A. (hereinafter referred to as the Company), a joint stock company incorporated by the undersigned Notary, on Mai 9, 2000, published in the Mémorial C, number 680 of September 21, 2000 and existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered in the Commercial Register of the District Court of and in Luxembourg under section B number 75.944.

The meeting is presided by Mr Hans-Detlef Nimtz, lawyer, residing in Trier (Germany).

The chairman appointed as secretary Mr Alain Thill, private employee, residing in Echternach.

The meeting elected as scrutineer Mr Edgar Bisenius, tax consultant, residing in Luxembourg.

The Board of Meeting thus being constituted declared and requested the notary to act:

I) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Decision on the purchase of a participation in the company PKO TECHNOLOGIES AND BUSINESS LLC.
- 2.- Decision on the purchase of a participation in the company AZT BUSINESS-TRADE LLC.
- 3.- Empowering of Mr Artemy Zubin and Mr Alexander Tumanov.

II) That all the shareholders of the Company are present or represented and that the present or represented shareholders as well as the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by all present or represented shareholders and by the members of the Board of Meeting, will remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

III) That the whole share capital of the Company is present or represented and that the present or represented shareholders declare that they have had due notice and good knowledge of the items of the agenda prior to the present Meeting and that therefore they declare themselves to be duly convened without prior convening notices of the present Meeting being necessary.

IV) That the present Meeting, representing the whole share capital of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves that the Company expresses the intention of participating in the legal entity PKO TECHNOLOGIES AND BUSINESS LLC, registered number 88.935, which was duly formed and registered under the valid legisla-

tion of the Russian Federation on the 8th of December 1999 and to contribute to the authorised capital stock of this company the sum of RUR 8,400.00 as a payment for the acquisition of 100% of the share capital.

*Second resolution*

The Meeting resolves that the Company expresses the intention of participating in the legal entity AZT BUSINESS-TRADE LLC, registered number 87.972, which was duly formed and registered under the valid legislation of the Russian Federation on the 15th of November 1999 and to contribute to the authorised capital stock of this company the sum of RUR 8,400.00 as a payment for the acquisition of 100 % of the share capital.

*Third resolution*

The Meeting resolves:

- that Mr Artemy Zubin, citizen of the Russian Federation, bearer of the passport IV-PE No.715290 issued on June 11, 1993 in the city of Kaliningrad, Russian Federation,

and Mr Alexander Tumanov, citizen of the Russian Federation, bearer of the passport I-EC No.737398 issued on September 8, 1978 in the city of Ioshkar-Ola, Russian Federation, are empowered to act for and behalf of the Company and to represent the Company in all matters relating to and connected with the purchase and the acquisition of the ownership of the participation mentioned in the first and second resolution;

- that both, Mr Zubin and Mr Tumanov, shall have sole power of representation and

- that the powers which are given to Mr Zubin and Mr Tumanov especially include the following authorisations:

- to act for and on behalf of the Company and to represent the Company towards the sellers of the participation mentioned in the first and second resolution in further negotiation, in concluding the purchase agreement which has to be drawn up in the legally required form and which in any case has to comprise the condition mentioned in the first and second resolution and which, at their choice, shall be signed by Mr Zubin or Mr Tumanov or both of them, in the execution of the purchase agreement in order to obtain the Company's full ownership of the participation's and in this connection also to receive share certificates;

- to act for and on behalf of the Company and to represent the Company towards any private person, legal entity, municipal or governmental authority or any other public or private body in the Russian Federation or abroad especially with regard to the request for the registration of the purchase of the participations, the transfer of the ownership and the acquisition of the new ownership;

- to submit under their signature all requests being necessary for the purchase, the transfer of ownership and the acquisition of the ownership as well as to give and to receive statements, to transmit and to receive any documents and decisions and to undertake all necessary measures in connection with the acquisition of the Company's full ownership of the participation's and the respective registration;

- to open and to operate an account of the Company with a Russian bank in the case that such an account is needed;

- to engage professional consultants or lawyers who might be provided by Mr Zubin or Mr Tumanov with a sub-authorisation giving them the power to act for and on behalf of the Company in the proceedings mentioned above, except the opening and operating of an account;

- in general to undertake all measures and activities which are needed in connection with the purchase of the participation mentioned in the first and second resolution, the transfer of the ownership and the acquisition of the new ownership.

The Meeting furthermore resolves that two powers of attorney, the first with regard to the legal entity mentioned in the first resolution and the second with regard to the legal entity mentioned in the second resolution, shall be issued in the form of a notarial deed. The wording of the first power of attorney shall refer to the first and the third resolution taken in the present meeting.

The second power of attorney shall refer to the second and third resolution taken in the present Meeting, Mr Hans-Detlef Nimtz, member of the Board of Directors of the Company, is hereby authorised to sign the power of attorney mentioned before for and on behalf of the Company and to undertake all measures with regard to the issuing of the powers. The wording of the power of attorney shall be in the English language followed by a translation into the German language, in case of divergences the English version is prevailing.

Each power shall be issued in two copies.

Each power shall be valid for a period of time of three years beginning with the issuing of the powers.

*Expenses*

The expenses in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the presently deed are estimated at approximately thirty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business on the Agenda, the chairman thereupon declared the meeting to be closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Folgt Übersetzung in deutscher Sprache des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in Ausserordentlicher Generalversammlung (nachfolgend genannt die Versammlung), die Aktionäre der TECHNO LUX DEVELOPMENT S.A. (nachfolgend genannt die Gesellschaft), einer Aktiengesellschaft, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 9. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 680 vom 21. September 2000, und existierend gemäss den Gesetzen des Grossherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-1330 Luxemburg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichts von und zu Luxemburg unter Sektion B Nummer 75.944.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Hans-Detlef Nimtz, Anwalt, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herr Edgar Bisenius, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet und der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmässig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I) Dass die Tagesordnung für die Versammlung wie folgt lautet:

#### *Tagesordnung:*

- 1.- Entscheidung über den Erwerb einer Beteiligung an der Gesellschaft PKO TECHNOLOGIES AND BUSINESS LLC.
- 2.- Entscheidung über den Erwerb einer Beteiligung an der Gesellschaft AZT BUSINESS-TRADE LLC.
- 3.- Erteilung von Vollmachten an Herrn Artemy Zubin und Herrn Alexander Tumanov.

II) Dass alle Aktionäre der Gesellschaft anwesend oder vertreten sind und dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind, welche von den anwesenden oder vertretenen Aktionären sowie den Mitgliedern des Versammlungsvorstands unterschrieben ist und der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III) Dass das gesamte Aktienkapital in der vorliegenden Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass sämtliche anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären bereits vorweg Kenntnis von der Tagesordnung gehabt zu haben, weshalb sie sich als ordnungsgemäss einberufen bekennen, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV) Dass die gegenwärtige Versammlung, die sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt, ordnungsgemäss einberufen ist und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten und entscheiden kann.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, ihre Absicht zum Ausdruck zu bringen, Gesellschafterin der Gesellschaft PKO TECHNOLOGIES AND BUSINESS LLC zu werden, welche unter der Registrierungsnummer 88.935 am 8. Dezember 1999 entsprechend den Gesetzen der Russischen Föderation rechtswirksam gegründet und registriert worden ist und den Betrag von RUR 8.400,00 als Gegenleistung für den Erwerb von 100 % der Gesellschaftsanteile zu zahlen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, ihre Absicht zum Ausdruck zu bringen, Gesellschafterin der Gesellschaft AZT BUSINESS-TRADE LLC zu werden, welche unter der Registrierungsnummer 87.972 am 15. November 1999 entsprechend den Gesetzen der Russischen Föderation rechtswirksam gegründet und registriert worden ist und den Betrag von RUR 8.400,00 als Gegenleistung für den Erwerb von 100 % der Gesellschaftsanteile zu zahlen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst:

- dass Herr Artemy Zubin, russischer Staatsangehöriger, Inhaber des am 11. Juni 1993 in der Stadt Kaliningrad, Russische Föderation, ausgegebenen Passes IV-PE Nr. 715290,

sowie Herr Alexander Tumanov, russischer Staatsangehöriger, Inhaber des am 8. September 1978 in der Stadt Ioshkar-Ola, Russische Föderation, ausgegebenen Passes I-EC Nr. 737398 bevollmächtigt werden, namens und im Auftrag der Gesellschaft zu handeln und diese zu vertreten bei allen Angelegenheiten, die sich auf den Kauf und den Eigentumserwerb an den im ersten und im zweiten Beschluss genannten Anteilen beziehen und mit diesem in Zusammenhang stehen:

- dass beide, Herr Zubin und Herr Tumanov, jeweils einzelvertretungsberechtigt sind;

- dass die Bevollmächtigung, die Herrn Zubin und Herrn Tumanov erteilt wird insbesondere folgende Befugnisse beinhaltet:

- Namens und im Auftrag der Gesellschaft zu handeln und diese zu vertreten gegenüber den Verkäufern der im ersten und im zweiten Beschluss genannten Anteile, bei Verhandlungen, beim Abschluss des Anteilkaufertrages in der gesetzlich vorgesehenen Form, wobei der Vertrag die Bedingung zu enthalten hat, die im ersten und im zweiten Beschluss jeweils genannt ist und der Vertrag nach deren Wahl entweder allein von Herrn Zubin oder Herrn Tumanov oder von beiden gemeinsam unterzeichnet werden kann, bei der Durchführung des Erwerbsvertrages zum Zwecke des Eigentumserwerbs an den Anteilen durch die Gesellschaft einschliesslich der Befugnis, Aktienzertifikate entgegen zu nehmen;

- Namens und im Auftrag der Gesellschaft zu handeln und diese zu vertreten gegenüber jedweden Privatpersonen, Gesellschaften, städtischen oder Regierungsstellen oder jedweder anderen privaten oder öffentlichen Institution in der Russischen Föderation oder ausserhalb der Russischen Föderation, insbesondere hinsichtlich der Antragstellung in bezug auf die Registrierung des Kaufs, des Eigentumswechsels und des Eigentumserwerbs der Gesellschaft an den Anteilen;

- Sämtliche für den Kauf den Eigentumsübergang und den Eigentumserwerb notwendigen Antragsunterlagen mit ihrer Unterschrift zu versehen und die entsprechenden Anträge einzureichen, Erklärungen abzugeben und entgegen zu nehmen, jegliche Dokumente einzureichen und entgegen zu nehmen sowie Entscheidungen entgegen zu nehmen und alle Massnahmen vorzunehmen, die in Verbindung mit dem Eigentumserwerb der Gesellschaft an den Anteilen und der entsprechenden Registrierung notwendig sind;

- Ein Bankkonto der Gesellschaft bei einer russischen Bank zu eröffnen und zu führen, sofern ein solches Konto notwendig sein sollte;

- Professionelle Berater oder Anwälte zu engagieren, die Herr Zubin oder Herr Tumanov mit einer Untervollmacht ausstatten können, welche in den oben genannten Verfahren die gleichen Befugnisse erteilen kann, wie sie Herrn Zubin und Herrn Tumanov erteilt sind, ausgenommen die Befugnis zur Eröffnung und Führung eines Bankkontos;

- Im Allgemeinen alle Massnahmen und Handlungen durchzuführen, die in Verbindung mit dem Erwerb der im ersten und im zweiten Beschluss genannten Anteile, dem Eigentums-Übergang sowie dem Eigentumserwerb erforderlich sind.

Die Versammlung beschliesst des Weiteren, dass zwei notariell beurkundete Vollmachten ausgegeben werden sollen und zwar eine in bezug auf die im Ersten Beschluss genannte Gesellschaft und die zweite in bezug auf die im zweiten Beschluss genannte Gesellschaft. Der Text der ersten Vollmacht soll Bezug nehmen auf den ersten und den dritten Beschluss, die in der vorliegenden Versammlung gefasst worden sind. Die zweite Vollmacht soll Bezug nehmen auf den zweiten und den dritten Beschluss, die in der vorliegenden Versammlung gefasst worden sind. Herr Hans-Detlef Nimtz, Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft, wird hiermit bevollmächtigt, namens und im Auftrag der Gesellschaft die vorgenannten Vollmachten zu unterzeichnen und alle Massnahmen durchzuführen, die für die Ausfertigung der Vollmachten notwendig sind. Der Text der Vollmachten soll in der englischen Sprache abgefasst sein, gefolgt von einer Übersetzung des Textes in die deutsche Sprache. Im Falle von Divergenzen soll der englische Text massgebend sein. Jede der Vollmachten soll in zwei Exemplaren angefertigt werden. Jede der Vollmachten soll rechtswirksam sein für einen Zeitraum von drei Jahren ab Vollmachtserteilung.

#### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallen, werden auf dreissigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Personen gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Personen und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Übersetzung massgebend.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, im Jahre, Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: H.-D. Nimtz, A. Thill, E. Bisenius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 2000, vol. 512, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. Januar 2001.

J. Seckler.

(00937/231/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

#### **RUNNING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 71.680.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 :

Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(00900/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.



**MILAN PORTFOLIO ONE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the eighth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear(s):

MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr Ronnie Neefs, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a «société à responsabilité limitée» which they declared to incorporate.

**Name - Registered Office - Duration****Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company's name is MILAN PORTFOLIO ONE INVESTMENTS, S.à r.l.**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.**Capital - Shares****Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25,- (twenty-five Euros) each.**Art. 9.** Each share confers an identical voting rights at the time of decisions taking.**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Partners Decisions

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

### Financial Year - Balance Sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on April 1st and closes on March 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners in accordance with article nine of the by-laws.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable Law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory Measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on March 31, 2001.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company MILAN PORTFOLIO ONE INVESTMENTS, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg Franc. (LUF 50,000.-).

#### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, residing at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Mr Bruce Roe, Property Investment Principal, residing at Times Place, 45 Pall Mall, London, SW1Y5JG (UK);

Mr Paulo Sangiotta, Property Investment Adviser, residing at Via dei Bossi 4, 20121 Milano, Italy.

Each manager shall have personally and on his single signature the full power to bind the company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Ronnie Neefs en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18

septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera MILAN PORTFOLIO ONE INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente et un mars.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 mars, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2001.

*Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l., prénommé, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

*Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;

Monsieur Bruce Roe, Property Investment Principal, demeurant à Times Place, 45 Pall Mall, London, SW1Y5JG (Royaume-Uni);

Monsieur Paulo Sangiotta, Property Investment Adviser, demeurant à Via dei Bossi 4, 20121 Milano, Italie.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Neefs, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 127S, fol. 37, case 1. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

J. Elvinger

(00997/211/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

**TOLUB-CHAMSZADEH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 9, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 65.939.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2000*

Le 16 novembre 2000 les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, dont l'ordre du jour est le suivant:

1. approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999;

2 affectation des résultats;

3. décharge au gérant;

4. vote pour la continuation de la société en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Première résolution*

- Les comptes annuels au 31 décembre 1999 sont approuvés à l'unanimité par les associés

*Deuxième résolution*

- La perte de l'exercice 1999 est reportée à nouveau.

*Troisième résolution*

- Les associés, à l'unanimité, donnent décharge au gérant pour sa fonction du début de son activité jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

- Le capital social étant entièrement absorbé par les pertes, les associés décident la continuation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Tolub / V. Chamszadeh

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00949/514/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

**TOP AUTOMOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 22, rue Michel Rodange.

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme holding MAHEK FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire Elter, de résidence à Luxembourg, le 3 décembre 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 15 du 27 janvier 1975, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Elter, le 22 décembre 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 59 du 25 mars 1976, et

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 janvier 1979 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 117 du 26 mai 1979;

représentée par Monsieur Ardito Toson, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

agissant comme administrateur-délégué de la prédite société et déclarant avoir tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Laquelle comparante est associée et propriétaire des cinq cents parts sociales (500), de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois dénommée TOP AUTOMOBILE, S.à r.l., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, le 1<sup>er</sup> juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 565 du 15 octobre 1997.

*Cession de parts sociales*

La société anonyme holding MAHEK FINANCE S.A., prédite, déclare céder et transporter sous les garanties de droit à Monsieur Joseph Castellucci, gérant de société, demeurant à F-54400 Cosnes-et-Romain, 12, rue de Béarn, ici présent, ce acceptant, les cinq cents parts sociales (500) sur les cinq cents parts sociales (500) lui appartenant dans la prédite société.

*Prix de cession:*

La cession a eu lieu moyennant le prix convenu entre les parties de cinq cent mille francs (500.000,-) payé comptant, dès avant ce jour et en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, par le cessionnaire à la société cédante, qui le reconnaît et en consent quittance, titre et décharge pour solde.

*Conditions de la cession:*

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Le cessionnaire, prénommé, sera propriétaire à compter d'aujourd'hui des parts cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré au cessionnaire, prénommé, aucun titre ni certificat des parts cédées.

*Observation*

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de l'associé unique représentant la totalité du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par l'associé de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, est annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

*Parts sociales*

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

Monsieur Joseph Castellucci, cinq cents parts sociales .....	500 parts
Total: cinq cents parts sociales .....	500 parts

*Déclaration*

Les comparants déclarent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé de la prédite société s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et pris la résolution suivante:

*Résolution unique**Transfert du siège social:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Differdange et de donner à l'article deux, premier alinéa des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Differdange.»

(le reste sans changement.)

L'adresse du siège social est fixée à L-4660 Differdange, 22, rue Michel Rodange.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Toson, J. Castellucci, N. Muller.

Enregistré à Esch sur Alzette, le 27 novembre 2000, vol. 864, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2000.

N. Muller.

(00950/224/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**SAGANE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 11.943.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

*Pour SAGANE S.A*

*Société Anonyme Holding*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / C. Day-Royemans

(00903/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TELEPHONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 4.229.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000 au siège social de la société*

Il résulte de la réunion que:

Le capital social va être converti au 1<sup>er</sup> janvier 2001 en euros pour le transformer de son montant actuel de LUF 60.000.000,- en EUR 1.500.000,- divisé en 1.200 actions sans désignation de valeur nominale, avec incorporation de la somme de EUR 12.638,85 des réserves afin d'arrondir ces montants.

L'article 5 des statuts a été modifié corrélativement pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cents mille euros ( 1.500.000,-) divisé en mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le mandataire de la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(00919/799/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2001.

---